



Région wallonne

**ARRETE MINISTERIEL DU 03 DEC 2001 DECIDANT L'ASSAINISSEMENT OU LA
RENOVATION DU SITE SAE/B58 DIT « RIEU DU COEUR N 2 (C)» A QUAREGNON .**

Le Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement;

Vu les articles 167 à 171 du Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine relatifs à l'assainissement et à la rénovation des sites d'activité économique désaffectés, notamment l'article 168, § 4;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 avril 2000 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement, modifié le 17 octobre 2000;

Vu l'arrêté ministériel du 23 juillet 2001 constatant la désaffectation du site SAE/B58 dit « Rieu du Coeur n 2 (c) » à QUAREGNON ;

Vu les observations et réclamations des propriétaires et des titulaires d'une inscription hypothécaire suite au transmis de l'arrêté du 23 juillet 2001 précité:

Vu que Madame LIENARD Marie-Aurore et Messieurs Druart André, Druart Freddy et Druart Jacques par leur lettre du 20 septembre 2001, signalent qu'ils ont vendu, devant Maître Pierre Wilquot, notaire, au profit de la Commune de Quaregnon, la parcelle cadastrée à Quaregnon, 2ème division, section D, n° 1432h en date du 23 août 2001;

Vu que le M.E.T., par sa lettre du 5 octobre 2001, informe que la limite du domaine public devra rester telle qu'elle est reprise à l'extrait de plan joint ;

Vu que Madame Doyer Eliane n'a pas réclamé l'envoi recommandé;

Vu que Madame Rousseau Andrée n'a pas réclamé l'envoi recommandé;

Vu que Monsieur et Madame Rousseau Paul n'ont pas réclamé l'envoi recommandé;

Vu que Madame Rousseau Sonia n'a pas répondu;

Vu que Monsieur Rousseau Robert n'a pas répondu;

Vu que Madame Doyer Anita n'a pas répondu;

Vu que Madame Rousseau Christiane n'a pas répondu;

Vu que Monsieur Rousseau Christian n'a pas répondu;

Vu que Madame Rousseau Fernanda n'a pas répondu;

Article 2.

Le présent arrêté sera notifié dans les dix jours, par envoi recommandé à la poste :

- aux propriétaires pour observations et réclamations :

La Commune de Quaregnon,
Grand Place 1
7390 Quaregnon

Monsieur ANDRE Henri né à Quaregnon le 26 avril 1925, époux de LOTS Elisabeth née à Molenbeeck-Saint-Jean le 6 février 1933, domiciliés rue des fuchsias 30 à 1080 Bruxelles

Monsieur BRION Freddy né à Baudour le 3 août 1951, époux de CARLIER Jasmine née à Quaregnon le 1er février 1956, domiciliés rue Jean Volders 84 à 7390 Quaregnon

Madame CALABRESE Rosa née à Modica (Italie) le 4 novembre 1927, vve LIVIA Guiseppa, domiciliée rue du Bout de la Haut 257 à 7390 Quaregnon

Madame DOYEZ Anita née à Quaregnon le 10 octobre 1924, vve PERSENNE Marius, domiciliée rue de Monsville 64 à 7390 Quaregnon

Madame DOYEZ Eliane née le 14 juillet 1930, domiciliée rue Louis de Brouckère 138 à 7390 Quaregnon

Monsieur ROUSSEAU Paul, Raymond né à Quaregnon le 20 mars 1939, époux de DI MARCO Concetta née le 20 novembre 1945, domiciliés rue Courbelette 86 à 7390 Quaregnon

Monsieur ROUSSEAU Claude, Freddy né à Quaregnon le 16 juin 1941, époux de OLIN Jeaninne née à Mons le 7 avril 1941, domiciliés rue des Bans 51/53 à 6001 Marcinelle

Madame ROUSSEAU Anita née à Quaregnon le 28 mai 1945, domiciliée allée des Jasmins 6 à 7033 Cuesmes

Monsieur ROUSSEAU René, Adhémar né à Quaregnon le 9 octobre 1948, domicilié Lonchamplaan 109 à 8400 Ostende

Madame ROUSSEAU Andrée, Raymonde née à Quaregnon le 15 juin 1952, épouse de Leemans Claude né à Mons le 29 décembre 1951, domiciliés rue des Croix 124 à 7012 Jemappes

Monsieur ROUSSEAU Christian, Charles né à Quaregnon le 25 mai 1956, époux de WILLIEME Dina née le 12 septembre 1957, domiciliés rue de la Fonderie 76 à 7390 Quaregnon

Madame ROUSSEAU Sonia née à Quaregnon le 13 juillet 1961, épouse de ALTOVINO Filippo, né à Quaregnon le 4 juillet 1960, domiciliés rue du Campiau 147 à 7390 Quaregnon

Madame ROUSSEAU Fernanda née à Wasmes le 12 juin 1924, épouse de DESCAMPS Marcel, né à Pâturages le 16 mai 1923, domiciliés rue de la Limite 99 à 7080 Frameries

Vu que Monsieur et Madame André Henri n'ont pas répondu;

Vu que Madame Rousseau Anita n'a pas répondu;

Vu que Monsieur et Madame Dufranne n'ont pas répondu;

Vu que Madame Calabrese Rosa n'a pas répondu;

Vu que Monsieur et Madame Quinet n'ont pas répondu;

Vu que la Société des chemins de fer belges (SNCB) n'a pas répondu;

Vu que le Centre public d'aide social de Mons n'a pas répondu;

Vu que Madame Algrain Andrée est décédée;

Vu que Madame Derumier Alida est décédée;

Vu l'avis motivé émis le 6 septembre 2001 par le Collège échevinal de QUAREGNON marquant son accord sur le périmètre et proposant pour le site la destination de zone d'habitat et d'activité économique via un PCA dérogatoire;

Vu l'avis émis le 28 septembre 2001 par la Commission régionale d'Aménagement du Territoire, section d'Aménagement actif rendant un avis favorable à la rénovation du site visant à remodeler le terri et à aménager une zone mixte réservée à du logement et à des PME-TPE;

Vu l'avis émis le 17 octobre 2001 par la Direction générale de l'Economie et de l'Emploi remarquant qu'il serait utile de préciser les superficies à affecter au logement et celles destinées aux PME et TPE en vue de futurs aménagements infrastructurels;

Vu l'avis émis le 11 octobre 2001 par la Direction de l'Aménagement régional émettant un avis favorable à ce que le terri fasse l'objet d'une modification du relief du sol afin d'y installer des PME et PTE à proximité du nouvel axe de communication qu'est la dorsale du Borinage et n'émettant pas d'opposition à permettre l'inscription d'une zone d'habitat dans la partie nord de ladite zone d'activité économique mixte pour autant que le dossier d'établissement du PCA dérogatoire démontre en quoi les conditions d'application de l'article 48 du Code sont respectées, ce qui n'est, semble-t-il pas le cas;

Considérant que la Commune de Quaregnon a acquis la parcelle cadastrée à Quaregnon, 2ème division, section D, n° 1432h en date du 23 août 2001,

ARRETE :

Article 1.er

Il est décidé que le site d'activité économique SAE/B58 dit « Rieu du Coeur n 2 (c) » à QUAREGNON comprenant les parcelles cadastrées ou l'ayant été à Quaregnon, 2ème division, section D, n° 1378e, 1378g, 1379e, 1379f, 1379g, 1382/02d, 1382/02e, 1389e, 1396x, 1407c2, 1413d2, 1413g2, 1427l, 1432f, 1432g, 1432h, 1432k, 1440a, 1441b, 1443a, 1444, 1449e, 1449g, 1450e, 1451, et repris au plan n° SAE/B58 annexé au présent arrêté est désaffecté et doit être assaini ou rénové.

Monsieur ROUSSEAU Robert, né à Mons le 15 avril 1946, domicilié rue du Béguinage 20 à 1300 Wavre

Madame ROUSSEAU Christiane, Yvette, Fernande née à Wasmes le 6 mars 1953, domiciliée rue des Panneries (S) 68 à 7332 Saint-Ghislain

Centre Public d'Aide Sociale de Mons (CPAS)
rue de la Grande Triperie 20
7000 MONS

Région Wallonne, Ministère de l'Équipement et des Transports
boulevard du Nord 8
5000 Namur

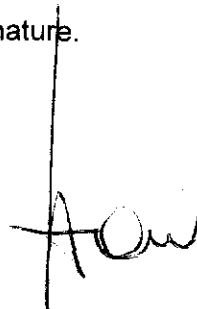
SNCB (Société des Chemins de Fer Belges)/ Centre d'activités patrimoines
rue de France 85
1060 Bruxelles

Il sera publié au Moniteur belge et transcrit sur les registres de la conservation des hypothèques.

Article 3.

Le présent arrêté entre en vigueur au jour de sa signature.

NAMUR, le 03 DEC. 2001

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Foret', written over a vertical line that extends from the text above.

Michel FORET.